

Date de convocation :

Le 5 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1^{ère} séance de l'annéeSéance du 13 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil, au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 33 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renéc-George NABAJOTH-DELOUMEAUX*- Mme Laisely PARATEDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*-Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE- M. Dominique THEOPHILE*- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 33 (dont 20 en visioconférence*)

Votants : 37 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Maddly GARGAR

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Autres conseillères communautaires : Mme Marie-Andrée MANDIL à M. Alain SOREZE-EUGENE

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

Vice-président : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Fred EUSTACHE

Délibération n°2024.03.01/524

Création d'emploi non permanent

Rapporteur

Mme Jovenka MICHEL

Directrice des ressources humaines

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 05 AVR. 2024

- publication sur le site internet
ou notification, le : 11 2 AVR. 2024

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION

Autre conseiller communautaire : M. Olivier SERVA

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)

Nombre de conseillers absents non excusés : 5

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1, L.332-24 à L.332-26 ;
- VU** le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.12.11/250 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2021 relative aux budgets de liquidation de la régie Eau d'Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.12.11/262 du conseil communautaire du 17 décembre 2021 relative à la modification du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2022.09.06/331 du conseil communautaire en date du 23 septembre 2022 portant prolongation de la durée de liquidation de la régie Eau d'Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour le pilotage de la cellule en charge des opérations de liquidation de la régie Eau d'Excellence pour la durée prévue de la liquidation ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- De la création, d'un emploi non permanent à temps complet 35/35^{ème} en vue de recruter un agent non titulaire pour les besoins des opérations de liquidation de la régie Eau d'Excellence. :

Nombre d'emplois	Catégorie	Grade	Temps de travail	Fonction
1	A	Attaché principal	37 heures 30	Directeur(rice) des opérations de liquidation de la régie Eau d'Excellence

ARTICLE 2-1) agent sera recruté dans le cadre de contrats de projet visés à l'article L.332-24 du code de la fonction publique.

Il sera chargé de piloter les opérations relatives aux dettes et créances circulantes dont le paiement et le recouvrement nécessitent à la fois pour les principaux créanciers ou pour les débiteurs la conclusion de moratoires d'échéanciers de paiement ou de recouvrement forcé.

ARTICLE 3- La rémunération de cet agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal (dans une fourchette allant de l'indice brut 593 à 843) et en considération de l'expérience de l'agent, à laquelle s'ajouteront les 40% de vie chère, le supplément familial de traitement le cas échéant et les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante conformément à la délibération en vigueur relative au régime indemnitaire.

ARTICLE 4- D'inscrire les crédits au budget et de donner pouvoir au président pour procéder aux recrutements envisagés.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux membres du Comité social territorial ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2024

Le président

Eric TALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Maddy GARGAR

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 05 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise aux membres du Comité social territorial, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 12 AVR. 2024

